



ONU  HABITAT



MALI : PROFIL URBAIN DE BANDIAGARA



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org

Couverture : © UN Photo



ONU  HABITAT



MALI : PROFIL URBAIN DE BANDIAGARA

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	11
FINANCES MUNICIPALES	15
BIDONVILLES	16
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	17
ENVIRONNEMENT	19
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	20
SERVICES URBAINS DE BASE	22

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

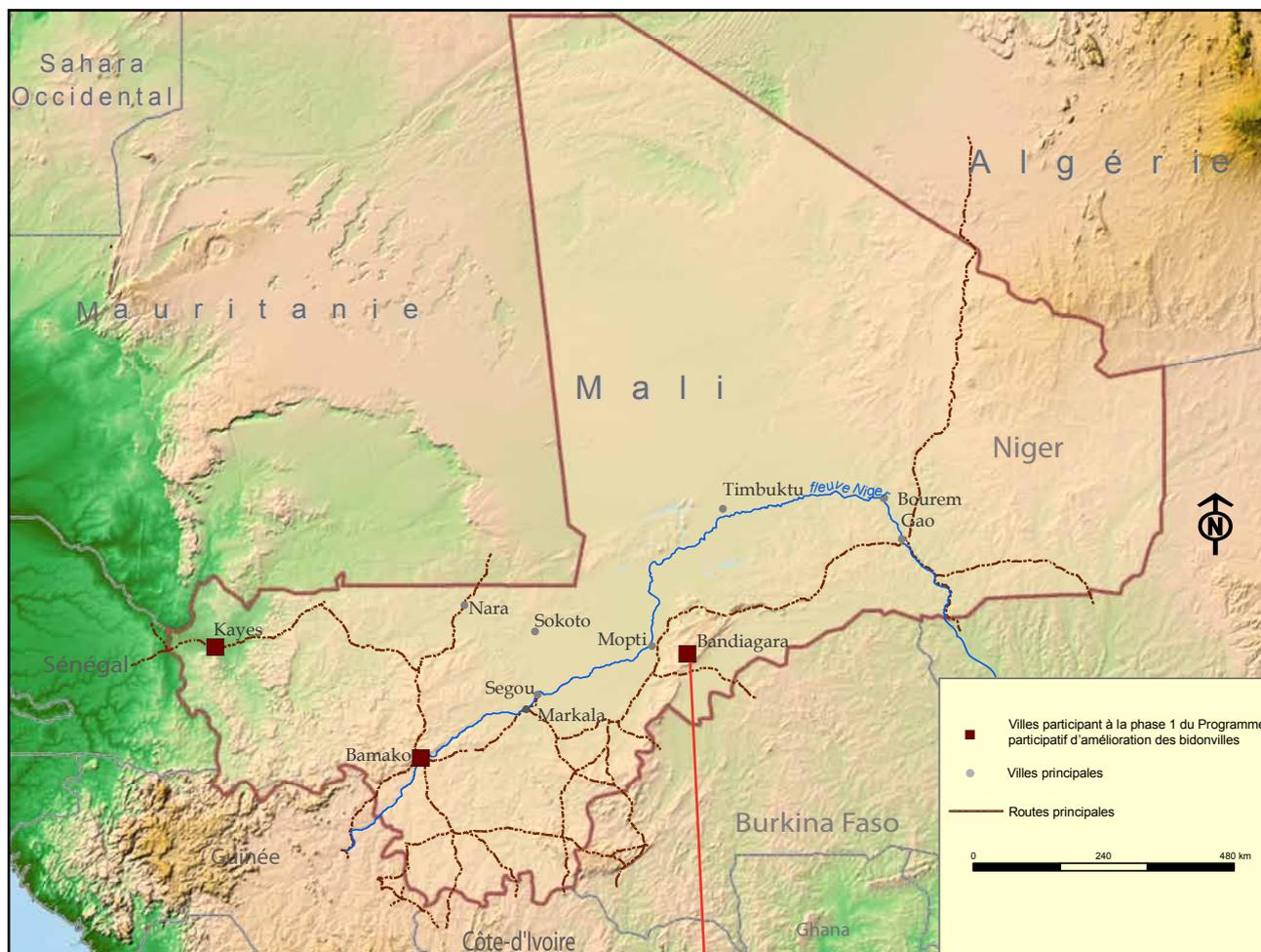
L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

MALI



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

La commune urbaine de Bandiagara est le chef-lieu du cercle de Bandiagara dans la région de Mopti. Elle est située à 691 km de Bamako sur la RN 15. Elle est un important lieu d'échanges à la fois commerciaux et culturels avec l'arrière-pays. Elle est au cœur du site des falaises de Bandiagara, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, qui attire chaque année un grand nombre de touristes.

Les atouts de la commune urbaine de Bandiagara sont nombreux : richesse des ressources humaines, patrimoine naturel et culturel, nombreuses infrastructures, position au cœur du pays dogon propice au développement du tourisme et du commerce.

Cependant, la commune est également confrontée à des difficultés importantes : problèmes d'approvisionnement en eau potable, absence de système de collecte et de traitement des déchets solides et liquides, accroissement très rapide de sa population, dégradation de l'environnement, conditions climatiques difficiles, taux de chômage élevé des jeunes, faibles ressources des ménages, moyens de communication et de circulation limités.

GOVERNANCE

Bandiagara est le chef-lieu du cercle. Elle est administrée par le conseil communal, qui est l'organe de décision. Il est composé de 17 conseillers dont 4 femmes. Le bureau communal, organe exécutif, est constitué du maire et de ses 3 adjoints avec comme deuxième adjointe, une femme. L'avènement de la décentralisation au Mali en 1992 s'est traduit par la création des collectivités territoriales. Mais, ces nouveaux organes mis en place sont restés des structures à forte tendance centralisatrice et manquent de cadres techniques professionnellement compétents pour concevoir, exécuter et assurer le suivi et l'évaluation des programmes économiques et financiers de développement.

La ville a lancé un Plan de développement économique, social et culturel en 2005. Ce programme établit et fixe les grandes lignes d'intervention pour le développement urbain. Pour ce faire, la première étape de ce plan est de renforcer les capacités de l'administration communale. D'une manière générale, afin de palier le manque de compétence, la commune doit veiller à mieux associer les services techniques compétents et la société civile pour les aider à mettre en œuvre ce plan. La commune dispose toutefois de moyens financiers et humains faibles pour relever ces défis. La question de la mobilisation de ses ressources financières, est donc primordiale.

De plus, depuis 2006, un appui spécifique à la commune urbaine de Bandiagara a été initié par le Service allemand de développement. L'objectif est que la commune urbaine de Bandiagara assure les services publics de base en associant la population à leur gestion. Pour ce faire, depuis 2006, le Service allemand de développement appuie la commune urbaine de Bandiagara à travers une assistance technique.

FINANCES MUNICIPALES

À Bandiagara, le taux de recouvrement des ressources propres reste faible. Forte de ce constat, la commune urbaine, en collaboration avec d'autres partenaires et associés, dans le but d'optimiser les ressources financières, a répondu à un appel à projet de l'Union européenne et a obtenu une subvention de 86 millions de francs CFA. Grâce à la mise en place de ce programme, le taux de recouvrement, à la date du 31 juillet 2010, était déjà plus élevé que le meilleur taux de recouvrement obtenu entre 2006 et 2009. Si l'effort se poursuit, la mairie peut espérer dépasser les 50 % de taux de recouvrement pour 2011-2012 et augmenter encore ce taux dans les années à venir.

BIDONVILLE

Les bidonvilles se concentrent en périphérie de la ville. Pour l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles, le gouvernement du Mali a adopté son premier document de politique de développement urbain dénommé « Grandes orientations de la politique nationale de l'urbanisme et de l'habitat ». La mise en œuvre de cette politique a abouti à l'élaboration en octobre 1995 d'un document appelé « Stratégie nationale de logement » dont l'objectif est de permettre au gouvernement du Mali d'améliorer les conditions de vie dans le pays, en favorisant notamment l'accès à un logement décent pour les populations à faibles revenus.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La Constitution malienne accorde autant de droit à l'homme qu'à la femme, à ce titre les femmes peuvent exercer des activités similaires à celles des hommes. Au niveau de la ville de Bandiagara, les femmes participent activement à la vie politique. Le conseil communal compte 4 femmes sur 17 conseillers et le bureau communal compte 1 femme parmi ses 3 adjoints. Les femmes travaillent essentiellement dans le secteur informel. Les femmes, analphabètes pour la plupart, méconnaissent tout de leurs droits. Les pratiques socio-culturelles et religieuses les installent dans une situation de dépendance et de soumission vis-à-vis des hommes.

ENVIRONNEMENT

La conservation et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont inscrites dans la Constitution du Mali et il existe également des lois protégeant l'environnement. Cependant, la mauvaise gestion des ordures ménagères et de l'assainissement contribue à la pollution du milieu urbain et au développement de maladies.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

L'économie de Bandiagara est essentiellement basée sur le secteur tertiaire et plus particulièrement sur le tourisme grâce à sa position au cœur du pays dogon. Le commerce est également florissant, il est dominé par les produits locaux d'origine agricole et les produits artisanaux. Le secteur informel concerne surtout le commerce de détail, il emploie beaucoup de femmes. Les activités agricoles concernent principalement la céréaliculture, les cultures de rente et le maraîchage. L'élevage est peu développé à Bandiagara car les terrains alentours sont très accidentés.

SERVICES URBAINS DE BASE

L'Énergie du Mali a repris la gestion de l'approvisionnement en eau potable depuis avril 2010. Elle est sur le point d'ouvrir un nouveau forage et procède à des travaux de rénovation sur l'ensemble des équipements. Malgré des investissements importants entre 2007 et 2009, le service d'approvisionnement en eau potable n'est toujours pas performant. De plus, un rapport de la Direction nationale de l'hydraulique, de juin 2008, fait état de nombreuses malfaçons sur les travaux réalisés.

La qualité et le coût de l'eau posent donc problème. La population de Bandiagara ne dispose que de 1 borne-fontaine pour 825 habitants. Ce faible niveau d'équipement couplé au problème récurrent de fonctionnement explique l'emploi de puits, de forages et même l'utilisation de l'eau des mares. Certaines de ces sources d'eau ne sont pas saines et provoquent de nombreux problèmes de santé.

Les eaux de pluies sont drainées en partie par les talwegs et les ruelles vers la rivière Yamé suivant les pentes naturelles du terrain. Il existe 3 points où les eaux pluviales stagnent et 1 mare. Lors de l'aménagement de la RN 15, 1 986 kml de caniveaux ont été mis en place. Ceux réalisés pendant la période coloniale ont presque disparu. Les ruelles sont vétustes et sont endommagées par les eaux de ruissellement.

La ville dispose de 15 dépôts de transit, 6 sont fonctionnels mais ne répondent pas aux normes. Une décharge provisoire non aménagée est située au sud de la ville. La collecte des ordures n'est quasiment pas organisée. Les ordures ménagères sont déposées à l'air libre. Les déchets sont également utilisés comme fumure après compostage. Cette situation explique largement l'insalubrité grandissante qui sévit dans la ville.

L'électricité est fournie à la population de Bandiagara par une centrale par la compagnie nationale Électricité du Mali qui dispose actuellement de 3 groupes électrogènes fonctionnels. Il y a peu de demandes de branchement car la couverture du réseau électrique n'est pas suffisante et n'englobe pas toute une partie des anciens quartiers et la zone de relogement. La ville est desservie par un réseau routier dense et de bonne qualité, du moins pour les axes principaux.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18859

